



RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES
FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE 2022



RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
2022

TABLE DES MATIÈRES

UN MOT DU PRÉSIDENT	4
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	8
EN BREF	10
LE RÉGIME ET SA GOUVERNANCE	11
RÉFLEXION ET ANALYSE DU COMITÉ	12
1. CAPITALISATION DU RÉGIME	14
2. PLACEMENTS	18
3. CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE	22
4. PLAN STRATÉGIQUE	26
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU RÉGIME	28

UN MOT DU PRÉSIDENT



Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel 2022 et les points essentiels du plan stratégique 2022-2024 du comité du régime de retraite.

Le régime de retraite et les avantages qu'il procure tout au long de la vie sont des éléments phares de la proposition de valeur des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) à son personnel. Par conséquent, il faut en assurer la pérennité, tant pour les participantes et participants actuels que futurs, une responsabilité importante que les membres du comité prennent très au sérieux.

Le plan stratégique 2022-2024 fixe une série d'objectifs, notamment poursuivre la saine gouvernance du régime de retraite, assurer sa viabilité à long terme et améliorer l'expérience des participantes et participants. Un autre objectif stratégique incontournable consiste à aider les membres du comité à respecter leurs obligations fiduciaires. Dans nos efforts pour concrétiser nos objectifs, nous veillerons à bien informer les participantes et participants au régime des activités du comité.

Confirmée par l'évaluation réalisée récemment par une tierce partie, la capitalisation supérieure du régime de retraite cette année est un indicateur important de sa santé globale. Capitalisé à la hauteur des besoins, le régime détient suffisamment de fonds pour respecter ses obligations au titre des prestations actuelles et potentielles. Le maintien de cette capitalisation est au cœur de la stratégie, tout comme l'examen continu des processus des placements et de l'élaboration des politiques.

Au nombre de ses obligations fiduciaires, le comité doit servir les participantes et participants au régime pendant leur service actif et leur retraite, ce qu'il fait en grande partie en leur assurant une rente. À cette fin, nous sommes ravis d'annoncer que nos retraitées et retraités bénéficieront d'une indexation majorée ponctuelle pour compenser les augmentations du coût de la vie entre 2007 et 2022.

Nous tâchons d'améliorer l'expérience des participantes et participants en favorisant leur engagement et en publiant davantage de contenu sur le régime de retraite dans notre intranet et sur SBMFC.ca. Les participantes et participants pourront consulter d'autres ressources pour mieux comprendre le régime et ses avantages tout au long de la vie.

Le comité du régime mettra tout en œuvre pour accomplir sa mission, soit procurer un revenu de retraite aux participantes et participants, servir ces dernières et derniers, et accroître la résilience du régime.

Ian Poulter
Chef de la direction des SBMFC
et président du comité du régime de retraite

SOMMAIRE ►



Alimentée par la guerre en Europe et l'augmentation de l'inflation, la volatilité des marchés a marqué l'année 2022. Partout dans le monde, les banques centrales ont haussé les taux d'intérêt pour maîtriser les pressions inflationnistes; dans ce contexte, le régime de retraite a connu une nouvelle année charnière.

Le ratio de solvabilité du régime s'est de nouveau amélioré, passant de 99,9 % à 118,6 % à la fin de décembre 2022. Ce résultat met fin à une série de déficits annuels et représente le premier surplus de solvabilité depuis plus d'une décennie.

L'importance du surplus dégagé nécessite que l'employeur suspende ses cotisations pour se conformer à la législation fédérale applicable, laquelle impose l'affectation de tout surplus au financement des coûts de service courant de l'employeur. Les cotisations de l'employeur reprendraient en fonction des résultats de la prochaine évaluation actuarielle. Les paiements spéciaux de solvabilité sont maintenant nuls, une bonne nouvelle puisque l'employeur a dû verser plus de 90 M\$ à ce titre depuis 2010.

Comme les personnes retraitées participant au régime ressentent les effets de l'inflation, une portion du surplus servira à les soulager. Elles bénéficieront ainsi d'une indexation majorée ponctuelle établie en fonction de leur date de retraite.

Bien que la hausse des taux d'intérêt ait amélioré la solvabilité du régime, elle a eu une incidence moins positive sur les marchés financiers et le rendement des placements. Ainsi, les actifs du régime totalisaient 490 M\$ et affichaient un rendement annuel de -6 % à la fin de 2022.

Grâce à son portefeuille diversifié, le régime était en bonne position pour atténuer en partie les effets des forts replis sur le marché en 2022. Si les placements en actifs réels ont stimulé le rendement, ceux en actions mondiales et en titres à revenu fixe ont plutôt fait les frais de la volatilité des marchés, de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

Le lancement, par le comité de placement du régime de retraite, d'une analyse de marché relative au chef des placements en impartition en 2021 a entraîné un changement de fournisseur à l'automne 2022. En raison d'une transition parsemée d'embûches, on a temporairement convenu de gérer passivement les actifs du régime pendant qu'on décidait de la suite des choses. Le retour à la gestion active dépendra des résultats de l'étude de la gestion actif-passif déclenchée en novembre 2022, laquelle vise à renforcer la stratégie de placement à long terme du régime.

Résolument tourné vers l'avenir, le plan stratégique du comité du régime de retraite pour 2022 à 2024 a pris forme; les nouveautés à cet égard sont d'ailleurs détaillées dans le présent rapport.

INTRODUCTION ►



Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes (le régime) est un régime de retraite à prestations déterminées parrainé par le chef d'état-major de la défense pour les employées et employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes (PFNP). Il est régi par la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada, réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'administration du régime est donc soumise aux lois, règlements et normes professionnelles applicables.

Dans son rapport annuel, le comité du régime de retraite décrit aux participantes et participants le chantier qu'il a entrepris en 2022 pour veiller au respect de la loi et des principes de saine gouvernance.

Rôle du comité du régime de retraite

Le PFNP est à la fois promoteur et administrateur du régime.

- Comme promoteur, il assume l'instauration, la conception, la modification et l'éventuelle fin du régime.
- Comme administrateur, il lui incombe de gérer, de surveiller et d'administrer le régime, y compris l'investissement de ses actifs.

La charge d'administrateur est déléguée au comité du régime de retraite, qui veille au respect des obligations fiduciaires et autres du régime, notamment la sélection et la supervision des fournisseurs de services.

Le comité peut également recommander des changements à la structure du régime.

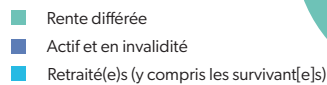
Le comité de placements du régime de retraite, un sous-comité, supervise le rendement des actifs et formule des conseils quant à la politique de placement de la caisse de retraite.

EN BREF

PARTICIPANT(E)S AU RÉGIME

Le régime compte maintenant 4 416 participant(e)s.

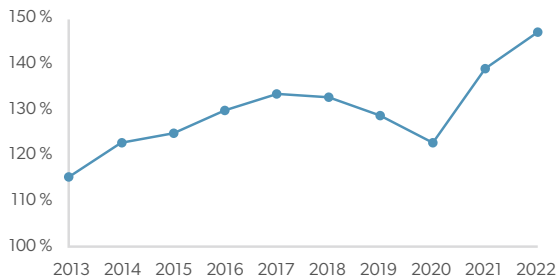
- Participant(e) actif(ve)
Âge moyen = 44,1 ans
- Retraité(e)
Âge moyen = 72,2 ans



Évaluation actuarielle

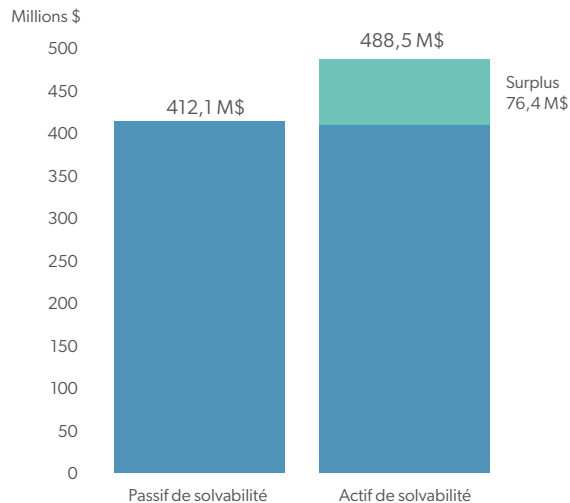
Le ratio de capitalisation continue d'augmenter.

Si le régime était maintenu indéfiniment, il pourrait verser les rentes aux participant(e)s au moment de leur retraite. Le ratio confirme que notre régime est en bonne santé.



Du point de vue de la solvabilité, le régime est entièrement capitalisé.

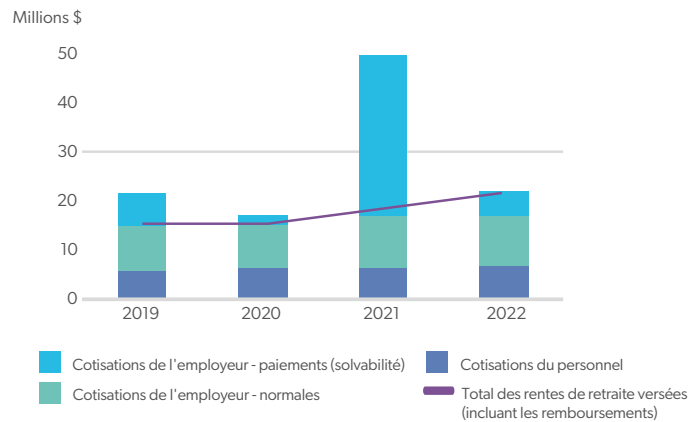
Si le régime était fermé demain, il serait en mesure d'honorer toutes les rentes dues à ses participant(e)s.



Cotisations

Votre taux de cotisation demeure inchangé.

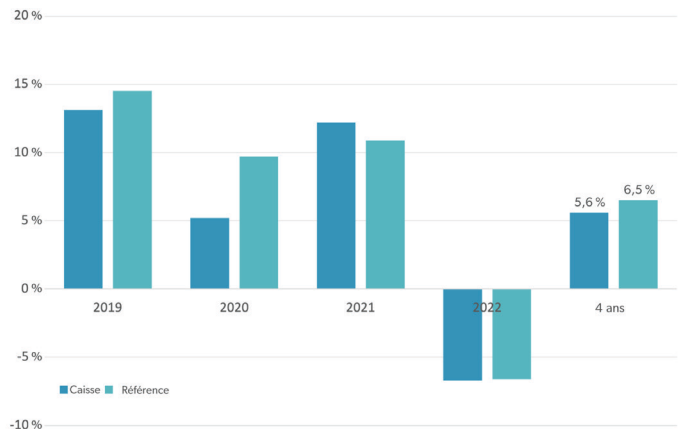
L'employeur a versé les cotisations obligatoires et les paiements de solvabilité spéciaux en 2022.



Rendement du régime

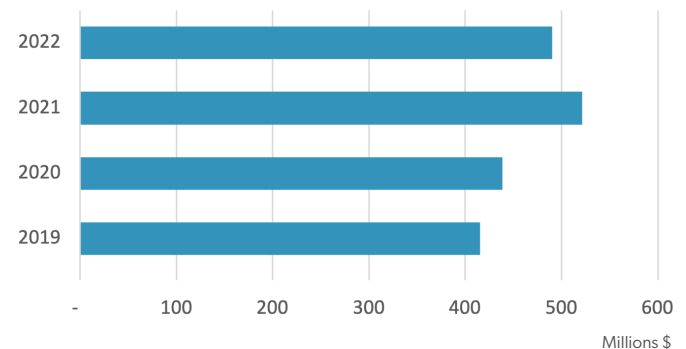
Le rendement sur quatre ans a été de 5,6 %.

En 2022, en raison du marché, le rendement du régime a été inférieur de 0,9 % à l'indice de référence.



Les actifs du régime totalisaient 490 M\$.

La volatilité du marché a causé une diminution par rapport à l'an dernier.



LE RÉGIME ET SA GOUVERNANCE

Conception et viabilité du régime

Objectifs de l'employeur – Le régime sert d'incitatif lors du recrutement de talents; il offre à ses participantes et participants une rente de retraite à prestations déterminées garantie à un coût raisonnable pour le PFNP.

Enregistrement – Le régime est enregistré comme il se doit auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Modifications au régime – La dernière modification date de 2018.

Viabilité – Le régime remplit encore son objectif d'attirer du personnel et de le protéger moyennant un revenu de retraite sûr.

Structure et procédures de gouvernance

Structure de gouvernance

Une saine gouvernance protège le régime par des procédures structurées de surveillance, de gestion et d'administration qui garantissent le respect de toutes les exigences légales et fiduciaires applicables et de toute autre obligation. Le comité du régime de retraite, ses agents et ses conseillers veillent à l'atteinte continue de ces objectifs.

Manuel de gouvernance

Le Manuel de gouvernance met en place un cadre de responsabilisation pour toutes les parties associées à la gouvernance du régime. Sa bonne utilisation assure que la gestion du régime est cohérente et sert au mieux les intérêts des participantes et participants, des personnes retraitées et des survivantes et survivants, et qu'elle est conforme aux lignes directrices pour une saine gouvernance de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR).

En 2022, l'examen annuel du Manuel de gouvernance n'a donné lieu qu'à de légères modifications administratives.

Dépenses de fonctionnement

Afin de réduire l'incidence des dépenses de fonctionnement sur la caisse de retraite, seuls les frais de gestion des placements sont payés à même celle-ci; tous les autres sont pris en charge par l'organisation.

Les frais couverts par l'organisation ont été de 0,9 million de dollars pendant l'année financière 2022-2023, et les frais de gestion des placements puisés dans la caisse se sont élevés à 1,8 million de dollars en 2022, pour un total de 2,7 millions de dollars en dépenses de fonctionnement.

RÉFLEXION ET ANALYSE DU COMITÉ



Membres du comité du régime de retraite

La surveillance et l'administration du régime incombent au président du comité, à cinq cadres des SBMFC, à deux personnes représentant les participantes et participants au régime (catégorie I et II) et à une personne représentant les retraitées et retraités.

Les personnes représentant les participantes et participants au régime (catégorie I et II) ayant terminé leur mandat, il a fallu en recruter et intégrer deux autres pour les remplacer en 2022.

Formation des membres du comité

Le comité du régime de retraite s'efforce que ses membres comprennent bien leurs rôles et responsabilités. Durant la première année de leur mandat, les nouveaux membres doivent suivre une formation sur les responsabilités et les principes de gouvernance.

En 2022, le représentant des participantes et participants de catégorie II a suivi le cours « School of Pension Investment Management (SPIM) » offert aux nouveaux membres du comité. Le nouveau représentant des participantes et participants de catégorie I devrait le suivre en 2023.

Rendement du comité

Chaque année, les membres du comité procèdent à une auto-évaluation suivant les pratiques exemplaires des régimes de retraite publics pour souligner les problèmes majeurs et les bons coups. Les résultats de ces auto-évaluations ont légèrement diminué en 2022. Les incidences de la *Loi sur l'équité salariale* préoccupent le comité.

Le comité a remarqué un besoin d'établir des cibles prospectives et s'est engagé à concevoir un plan stratégique triennal continu pour la période de 2022 à 2024; le Plan stratégique du comité du régime de retraite a été réalisé en 2022.

Assurance responsabilité pour les membres du comité

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du comité agissant au nom du PFNP et conformément au Manuel de gouvernance sont normalement indemnisés pour tout dommage ou perte causé par un recours légal à leur encontre. Le Programme d'assurance consolidé des Biens non publics et la politique sur l'indemnisation du PFNP offrent une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour les frais de défense, les dommages-intérêts et les dépenses liées aux procès.

1

CAPITALISATION DU RÉGIME ►

Rapport et hypothèses d'évaluation

Le rapport d'évaluation du régime détermine les cotisations annuelles requises pour financer le coût de service du régime, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour combler tout déficit de solvabilité.

D'après l'évaluation de 2021, le régime était pratiquement capitalisé à la hauteur des besoins sur le plan de la solvabilité. Pour se préparer aux résultats de l'évaluation de 2022 et à l'incidence d'une telle capitalisation à différents degrés de solvabilité, on a mené une évaluation préliminaire en juillet 2022.

Une évaluation actuarielle officielle a été effectuée le 31 décembre 2022. La prochaine est prévue le 31 décembre 2023.

Capitalisation

La capitalisation compare les actifs du plan à ses passifs (ses obligations au titre des prestations). Il s'agit d'un déterminant clé de la santé financière du régime. La capitalisation doit à la fois tenir compte de l'approche de la continuité et du déficit de solvabilité.

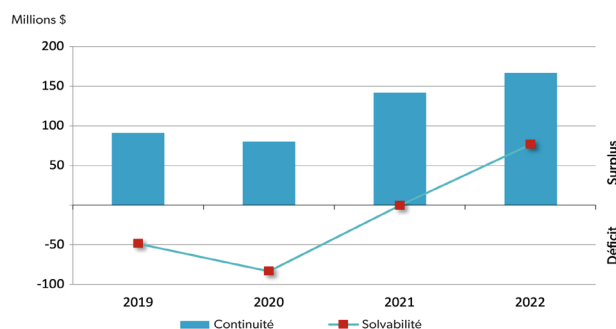
À la fin de 2022, le régime enregistrait pour la douzième année d'affilée un excédent sur une base de continuité correspondant à 147,2 % ou 167 millions de dollars.

Le régime est solvable à 118,6 % et a enregistré un excédent de 76,45 millions de dollars. Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans est de 103,4 %. Les paiements spéciaux de solvabilité seront donc nuls en 2023.

La hausse du ratio de solvabilité, qui était auparavant de 99,9 %, est attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt.

En 2023, le taux de cotisation de l'employeur pour le service courant correspond à 118,8 % des cotisations du personnel (environ 8,3 millions de dollars), comparativement à 152,3 % en 2022. Cette baisse s'explique par l'ajustement favorable des hypothèses d'évaluation.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* et la législation applicable obligent un employeur à suspendre ses cotisations si le ratio de solvabilité de son régime de retraite dépasse 105 % et le ratio de



capitalisation à long terme, 125 %. Ces deux cas s'appliquant à notre régime, l'employeur n'y cotise plus depuis le dépôt des résultats de l'évaluation de 2022. Cette pause perdurera au moins jusqu'à la parution et le dépôt des résultats de l'évaluation de 2024.

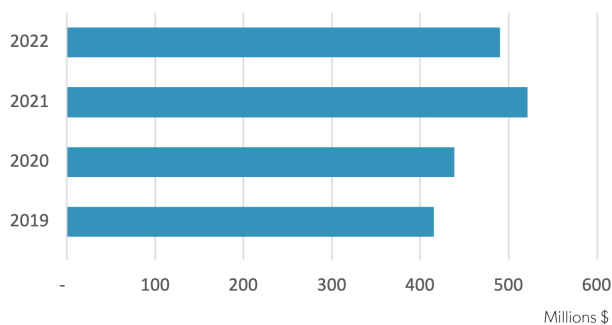
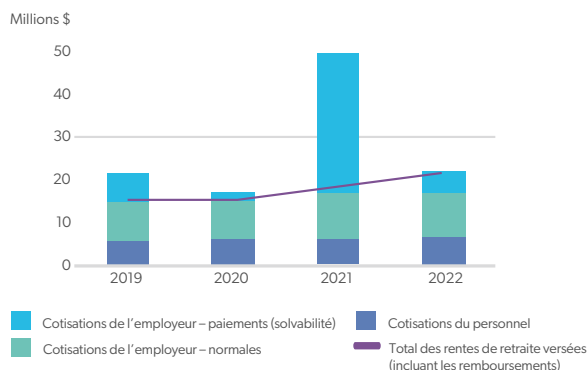
Entrées de trésorerie

Les cotisations régulières ont totalisé 16,9 millions de dollars : 6,7 millions provenant des participantes et participants, et 10,2 millions, de l'employeur, ce qui correspond à un partage des coûts de service courant d'environ 40 % et 60 %.

Les cotisations spéciales de solvabilité de l'employeur ont été de 4,7 millions de dollars, auxquelles se sont ajoutés des suppléments de 0,5 million de dollars en raison de paiements partiellement capitalisés pour les cessations d'emploi et les prestations de décès, pour un total de 5,2 millions de dollars en paiements de solvabilité.

Sorties de trésorerie

Les paiements liés au régime de retraite s'établissaient à 22 millions de dollars, dont 13 millions en rentes de retraite et prestations de survivant et 9 millions en montant forfaitaire pour les remboursements au personnel qui ont quitté leur emploi et aux bénéficiaires. De plus, 1,8 million de dollars ont été déboursés de la caisse en frais de gestion de placement.



Actifs

Les actifs du régime totalisaient 490 millions de dollars en date du 31 décembre 2022, soit une diminution de 31,4 millions comparativement à l'année précédente.

2

PLACEMENTS ►

Objectif de placement

L'objectif de placement du régime est l'atteinte d'un taux de rendement annuel total, net de tous frais de placement, qui dépasse le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation d'au moins 4 % sur une période de dix ans.

Le rendement est mesuré sur une période continue de quatre ans.

Le rendement sur une période de quatre ans a été de 5,6 %, alors que la cible établie par la Politique de placement est de 6,5 %.

En 2022, le rendement brut, sans les entrées de trésorerie, se situait à -6,7 %, et le rendement annuel, sans les frais de gestion de placement, était de -6,0 %, contre 11,4 % en 2021.

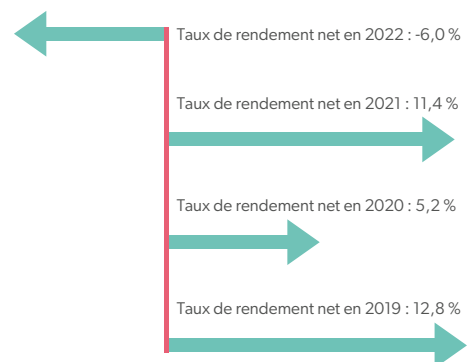


Surveillance du rendement des placements

Le comité de placements du régime de retraite, présidé par la chef des opérations, surveille de près la gestion des fonds et le rendement des placements et rapporte ses observations au comité du régime à chaque rencontre.

Le comité de placements estime qu'une stratégie de gestion active permettra à la caisse de retraite d'atteindre l'objectif de placement à un degré de risque acceptable pour le promoteur du régime.

En raison des embûches rencontrées pendant le processus de relève du chef de placements en impartition, on a temporairement placé les fonds du régime dans des actifs gérés de manière passive. La levée de ces obstacles et la fin de cette transition devraient se traduire par un retour à la gestion active des placements.

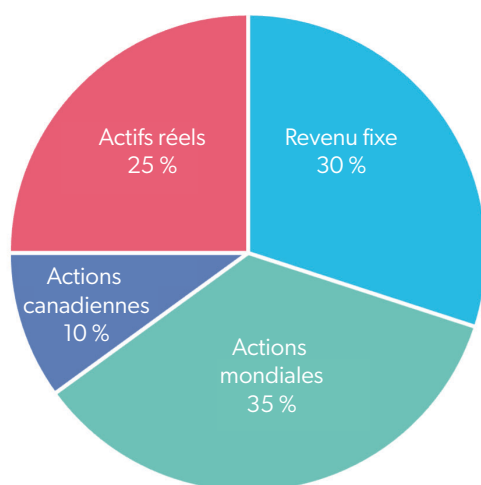


Politique de placement

L'établissement du portefeuille de référence de la Politique de placement a deux finalités : la première est de fournir une référence comparative pour l'évaluation du rendement total de la caisse de retraite ainsi que du rendement de chaque classe d'actif, et la seconde, de fournir une référence pour les besoins futurs à long terme à un niveau de risque qui soit acceptable pour le PFNP. Ce portefeuille de référence est ajusté lorsque les conditions de marché permettent une meilleure adéquation entre l'actif et le passif du régime du point de vue de l'horizon temporel.

L'énoncé des politiques et procédures en matière de placement (EPPP) de la caisse de retraite préconise la diversification du portefeuille et une stratégie prudente pour maximiser le rendement tout en minimisant le risque de pertes et de volatilité excessive.

Le comité de placements du régime de retraite revoit annuellement l'EPPP et recommande des changements, au besoin, au comité du régime de retraite. Aucun changement n'a été recommandé en 2022, car le dernier énoncé autorise les placements passifs dans ses cibles de répartition prévues par la politique.



3

CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE ►

La gouvernance du régime doit être conforme à la *Loi sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le BSIF s'attend également à ce que soient appliqués les principes énoncés dans les lignes directrices de l'ACOCRR pour une saine gouvernance.

Aucun changement n'a été soumis aux autorités de réglementation en 2022.

Contrôle de la conformité (soumissions de 2022 pour 2021)

ÉLÉMENT DE CONFORMITÉ	ÉTAT DE CONFORMITÉ	DATE
a) Soumission de la déclaration de renseignements sur la solvabilité au BSIF	Oui	15 février 2022
b) Soumission du rapport d'évaluation actuarielle au BSIF et à l'ARC	Oui	21 juin 2022
c) Conformité réglementaire des hypothèses et méthodes d'évaluation	Oui	21 juin 2022
d) Conformité réglementaire de la sélection des actifs et du processus de placement	Oui	En cours
e) Conformité réglementaire des documents	Oui	En cours
f) Soumission de la déclaration annuelle de renseignements au BSIF	Oui	30 juin 2022
g) Rectification après rapport d'un cas grave de non-conformité	Aucun rapport de non-conformité	S/O
h) Mise en application des lignes directrices pour une saine gouvernance des régimes de retraite de l'ACOCRR	Oui	En cours
i) Soumission des états financiers vérifiés	Oui	29 juin 2022
j) Envoi des renseignements exigés par la loi aux participantes et participants, comme les relevés	Oui	27 juin 2022
k) Versement de la cotisation du régime de retraite	Oui	24 octobre 2022

Contrôle du fournisseur de services

Évaluation du fournisseur de services – Le rendement du fournisseur de services fait l’objet d’un suivi périodique et d’une évaluation annuelle. Si les résultats de l’évaluation ne sont pas à la hauteur, le fournisseur doit soumettre un plan de rectification satisfaisant, faute de quoi l’entente de service deviendra caduque.

Entente avec fournisseur privé – L’analyse de marché relative au chef de placements en impartition lancée en 2021 s’est achevée à l’automne 2022 et soldée par la nomination d’un nouveau fournisseur.

Vérification des états financiers

Le chef des services financiers doit préparer les états financiers du régime d’après les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Chaque année, une vérification des états financiers est effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Cette vérification examine les mécanismes de contrôle interne, la pertinence des politiques comptables et le caractère raisonnable des estimations comptables pour repérer toute anomalie majeure résultant d’une fraude ou d’une erreur.

Les conclusions de la vérification ont été présentées au comité de vérification des BNP aux fins d’examen et, de l’avis du vérificateur externe, les états financiers de 2022 représentaient fidèlement la situation financière du régime.

Les états financiers ont été approuvés par le chef de la direction et soumis au BSIF le 30 juin 2023.



PLAN STRATÉGIQUE ►

Les SBMFC sont convaincus que l'offre d'un régime à prestations déterminées est le moyen le plus sûr de protéger le revenu du personnel à la retraite.

Le régime a connu des difficultés au cours des dernières années. La pandémie de COVID-19 en 2020-2022 a permis de prouver que le régime peut résister à un bouleversement mondial sans précédent. Mais malgré sa résilience, il est primordial de continuer à protéger le régime dans un monde en constante évolution.

En 2022, le comité a préparé un plan stratégique triennal qui définit les objectifs pour les principales priorités en vue d'assurer la pérennité du régime et de continuer à procurer un revenu de retraite aux participantes et participants.

On a entrepris bien des activités pour atteindre ces objectifs à court et à long termes en 2022. En voici les faits saillants.

Objectif 1 : Assurer la pérennité du régime de retraite.

On a achevé l'analyse de marché relative au chef de placements en impartition et la revue annuelle de l'EPPP de la caisse de retraite. Une étude de gestion actif-passif a commencé; les résultats devraient paraître en 2023.

Objectif 2 : Voir à ce que le cadre de gouvernance ouvre la voie à une exécution proactive et agile qui s'adapte aux changements dans le secteur et aux obligations fiduciaires.

On a évalué les besoins en dotation, puis recruté de nouvelles personnes assignées au régime de retraite. Les activités de conformité ont été menées dans les délais prescrits.

Objectif 3 : Investir dans les services administratifs et financiers pour répondre aux besoins changeants des participantes et participants au régime.

On a passé en revue les normes de service des fournisseurs externes pour repérer les occasions d'amélioration. L'évaluation de rendement est en cours.

Objectif 4 : Améliorer l'expérience des participantes et participants au régime.

On a publié du nouveau contenu sur le régime de retraite dans CORE et on fait actuellement l'examen des occasions d'engagement pour les participantes et participants.

Objectif 5 : Investir dans le perfectionnement et la formation des membres du comité du régime de retraite

L'intégration des nouveaux membres du comité s'est fait sans accroc grâce à des outils internes et à des formations externes. On examine actuellement l'offre de formation et de perfectionnement externe.

PARTICIPANTES ET ► PARTICIPANTS AU RÉGIME

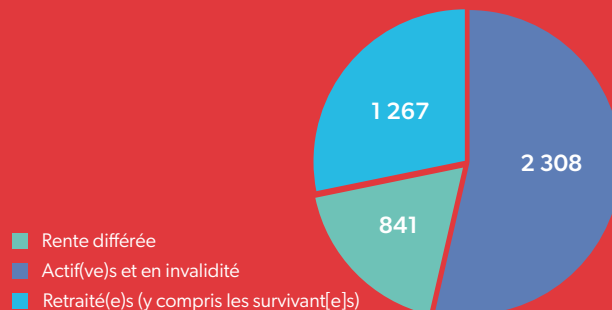


Composition des participantes et participants

La proportion de participation active a augmenté de 0,6 % en 2022 par rapport à 2021.

Le nombre d'adhésions au régime a légèrement augmenté en 2022, mais demeure semblable à celui d'avant la pandémie.

En 2022, 76 participantes et participants au régime ont pris leur retraite. S'il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2021, c'est tout de même un retour au nombre annuel de départs à la retraite observé avant la pandémie.



Information sur le régime

Des initiatives d'information et de sensibilisation visent à parfaire la compréhension qu'ont les participantes et participants de leur régime, à les préparer à prendre leur retraite et à faire preuve de transparence quant à la gestion financière du régime.

On est à élaborer une stratégie pour l'expérience des participantes et participants visant à tirer pleinement parti des outils et des technologies disponibles, dans le but de permettre aux participantes et participants d'encore mieux connaître leur régime et d'être bien préparés pour leur retraite.

Communication avec les participantes et participants

Communications prescrites par la loi – Les participantes et participants reçoivent un relevé annuel, les options qui leur sont s'offertes au moment de quitter leur emploi ou de partir à la retraite et les avis de modification du régime.

En 2022, 3 010 participantes actives et participants actifs ou ayant droit à une rente différée et leur partenaire ainsi que 1 263 personnes retraitées et leur partenaire ont reçu leur relevé comprenant à la fois de l'information concernant leur rente personnelle et la situation financière du régime.

Des renseignements sur les options relatives à la rente ont été envoyés aux 356 participantes et participants qui ont quitté leur emploi ou qui sont partis à la retraite.

Communications non prescrites par la loi – On a publié dans CORE le Rapport annuel du comité du régime de retraite pour les participantes actives et participants actifs, et sur le site Web des SBMFC pour les personnes à la retraite ou ayant droit à une rente différée afin de les informer de la situation financière du régime et des activités du comité.



SBMFC

LE PERSONNEL DES
FONDS NON PUBLICS,
FORCES CANADIENNES